

ELECTION DE LA COMMISSION FEDERALE DES JOUEUSES ET JOUEURS DE HAUT NIVEAU

***Election à distance se déroulant du jeudi 6 novembre 2025 à 10h00
au vendredi 7 novembre 2025 à 18h00 (heures de Paris).***

DECLARATION DE CANDIDATURE

*La présente déclaration doit être transmise par courrier électronique, envoyé à la FFF, à l'attention de la Commission de contrôle des opérations électorales, à l'adresse suivante : ccoe@fff.fr
La déclaration de candidature doit être envoyée au plus tard le **mardi 7 octobre 2025, à 23h59 (heure de Paris)**.*

Je soussigné, Monsieur

Nom :

Prénom(s) :

Né le :

Adresse électronique :

Numéro de téléphone portable :

• Déclare ma candidature à l'élection de la Commission Fédérale des Joueuses et Joueurs de Haut Niveau

- Conformément à l'article 4 des Statuts de la F.F.F., déclare sur l'honneur ne pas faire l'objet :
- d'une interdiction de droit de vote ou d'éligibilité en vertu de l'article 131-26 du code pénal,
 - d'une sanction d'inéligibilité à temps, notamment pour manquement grave à l'esprit sportif,
 - d'une suspension ferme supérieure à 5 matchs ou supérieure à 1 mois, non intégralement purgée.

Fait à, le.....

Signature :

N.B. : Chaque candidat doit remplir, au jour de la déclaration de candidature, l'ensemble des conditions d'éligibilité définies aux articles 4 et 18 des Statuts de la FFF.

Par ailleurs, chaque candidat doit joindre à sa déclaration de candidature une copie de sa pièce officielle d'identité.

Vous êtes informé que vos données à caractère personnel, collectées sur ce formulaire, font l'objet d'un traitement informatique auprès de la FFF dans le cadre de votre candidature aux élections fédérales. La base légale du traitement concernant les élections fédérales est liée à l'agrément ministériel et à l'exercice d'une mission de service public. Ces données seront traitées et conservées pendant la durée nécessaire aux traitements. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » et au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (RGPD), le demandeur bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations qui le concernent. Le demandeur peut exercer ces droits en s'adressant à la FFF via la rubrique dédiée « Protection des données personnelles » sur les sites de la FFF, des Ligues et des Districts ou par courrier postal à l'adresse suivante : FFF, Délégué à la Protection des Données (DPO), 87 boulevard de Grenelle, 75738 Paris Cedex 15.